# Mardi de la FFN

(Formation en présentiel)

Diversifier ses sources de financement -Sponsoring/Mécénat



Nombre de places : 7

Intervenant : Arnaud ROUSSEL



**■ ■** RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes : ACTIONS DE FORMATION ACTIONS DE FORMATION EN APPRENTISSAGE





## Diversifier ses sources de financement -Sponsoring/Mécénat

Le partenariat est une offre commerciale spécifique au sport et aux évènements sportifs. La formation propose aux associations sportives d'identifier les tendances et les pratiques du partenariat afin d'en comprendre les mécanismes pour développer une offre commerciale cohérente auprès de partenaires.

Conduire les dirigeants de club à construire des relations commerciales avec leurs partenaires autour d'une offre de produits et services en cohérence avec son projet de club.

## **PUBLIC VISÉ**

Cette formation s'adresse aux licenciés FFN, présidents de club, bureau directeur, entraîneurs de clubs, responsables techniques etc.

## **OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Objectifs en termes de savoirs

• Connaitre la mécanique du mécénat et sponsoring

Objectifs en termes de savoir-faire

- Utiliser le répertoire pour identifier son environnement
- Analyser les indicateurs et les statistiques

Objectifs en termes de savoir-être

• Prospecter et démarcher les entreprises

### PROGRAMME DE LA FORMATION

- Introduction au partenariat privé, contexte économique et structurel de la natation
- Les éléments théoriques du sponsoring et du mécénat
- Créer un dossier de partenariat
- Engager une démarche de commercialisation
- Editer un contrat de partenariat

### INTERVENANT

Arnaud Roussel, fondateur de Comiti et enseignant-chercheur à l'UFR STAPS



### **INFAN FFN**

## DATES ET VOLUMES HORAIRES

**Mardi 1er février 2022** de 10h00 à 17h00 Accueil à partir de 9h30

**Volume horaire**: 6 heures

#### **LIEU DE FORMATION**

Fédération Française de Natation 104 rue Martre CS 70052 92583 CLICHY Cedex

Métro 13 Mairie de Clichy

## CONTACT & INSCRIPTIONS

Inscription via le lien suivant avant le **26/01/2022** 

https://forms.gle/jy2QSS9YKeZN7bPA8

Valentin MATHOU, INFAN 01.70.48.45.51 infan@ffnatation.fr

Institut National de Formation des Activités de la Natation Fédération Française de Natation 104 rue Martre, CS 70052, 92583 CLICHY Cedex

Déclaration d'activité : 11753454075

Numéro SIRET : 775 695 802 00063 Code APE :

93 12 Z



## Diversifier ses sources de financement -Sponsoring/Mécénat

## MÉTHODES MOBILISÉES

Approche théorique, méthodologique, pratique et pragmatique à partir d'exercices, de mises en situation, et de confrontations des expériences des participants.

## **COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES**

A l'issue de cette formation, le stagiaire sera capable :

- de définir des offres de partenariat en adéquation avec son club, son sport et son environnement.
- · de déterminer des cibles.
- d'identifier les techniques de négociation.
- rédiger une plaquette commerciale
- démarcher des entreprises

### **HANDICAP**

Pour les personnes en situation de handicap veuillez nous contacter à : infan@ffnatation.fr pour que l'on puisse étudier votre demande et définir d'éventuels aménagements.

Référente handicap FFN: Frédérique CROCHARD

 ${\tt Mail:frederique.crochard@ffnatation.fr}$ 

## **ÉQUIVALENCE, SUITE DE PARCOURS**

Une attestation de formation sera délivrée à l'issue de la session. Elle pourra être prise en compte pour la partie des connaissances pédagogiques de la formation continue des brevets de la FFN.

#### Les débouchés des diplômes INFAN FFN:

- BF5 : Entraineur, directeur sportif
- DESJEPS: Directeur de structure, Directeur de projet ou entraineur et coordonnateur de système d'entrainement orienté vers la performance de haut niveau.
- Formation continue des entraineurs ( « mardi de la FFN » )

## **PRÉREQUIS**

Aucun préreguis n'est nécessaire pour suivre cette formation.



### **INFAN FFN**

## DATES ET VOLUMES HORAIRES

Mardi 1er février 2022 de 10h00 à 17h00 Accueil à partir de 9h30

**Volume horaire**: 6 heures

#### LIEU DE FORMATION

**Fédération Française de Natation**104 rue Martre

CS 70052 92583 CLICHY Cedex

Métro 13 Mairie de Clichy

## CONTACT & INSCRIPTIONS

Inscription via le lien suivant avant le **26/01/2022** 

https://forms.gle/jy2QSS9YKeZN7bPA8

Valentin MATHOU, INFAN 01.70.48.45.51 infan@ffnatation.fr

Institut National de Formation des Activités de la Natation Fédération Française de Natation 104 rue Martre, CS 70052, 92583 CLICHY Cedex

**Déclaration d'activité**: 11753454075

Numéro SIRET : 775 695 802 00063 Code APE :

93 12 Z



## Diversifier ses sources de financement -Sponsoring/Mécénat

## **ÉTAPES À SUIVRE**

- 1. Inscription à partir du lien sur ce document.
- 2. Règlement de la formation avec envoi de la copie de l'ordre de virement (préciser MARDI FFN + NOM DU PARTICIPANT) à INFAN (une simple capture d'écran suffit).
- 3. Envoi d'un mail de confirmation de la bonne réception de la copie de l'ordre de virement
- 4. Quelques jours avant la formation, réception de la convocation+ le devis (si un devis a été demandé).
- 5. Jour J de la formation.
- 6. Quelques jours après la formation : réception de la facture ou facture acquittée + attestation de suivi de formation + supports de la formation (pour les participants ayant réglé la formation et suivi son intégralité).

Formation limitée à 7 places. Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée.

#### **ATTENTION**

Pour assister à la formation à l'INFAN, un Pass vaccinal valide sera requis.

### Lien d'inscription:

https://forms.gle/jy2QSS9YKeZN7bPA8



### **INFAN FFN**

## DATES ET VOLUMES HORAIRES

Mardi 1er février 2022 de 10h00 à 17h00 Accueil à partir de 9h30

**Volume horaire**: 6 heures

#### **LIEU DE FORMATION**

**Fédération Française de Natation**104 rue Martre
CS 70052
92583 CLICHY Cedex

Métro 13 Mairie de Clichy

## CONTACT & INSCRIPTIONS

Inscription via le lien suivant avant le **26/01/2022** 

https://forms.gle/jy2QSS9YKeZN7bPA8

Valentin MATHOU, INFAN 01.70.48.45.51 infan@ffnatation.fr

Institut National de Formation des Activités de la Natation Fédération Française de Natation 104 rue Martre, CS 70052, 92583 CLICHY Cedex

**Déclaration d'activité** : 11753454075 **Numéro SIRET** : 775 695 802 00063

**Code APE**: 93 12 Z



## Diversifier ses sources de financement -Sponsoring/Mécénat

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire d'auto évaluation en début et fin de formation.

### **CONTACTS**

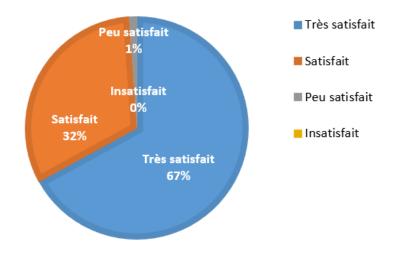
<u>Référent administratif de l'INFAN:</u> Valentin MATHOU, Tel.: 01 70 48 45 51, Mail: valentin.mathou@ffnatation.fr

<u>Référent pédagogique :</u> Arnaud Roussel

Mail: arnaud@comiti-sport.com

## TAUX DE SATISFACTION

TAUX DE RETOUR D'ENQUÊTE : 83,81% (88 SUR 105)





## **INFAN FFN**

## DATES ET VOLUMES HORAIRES

Mardi 1er février 2022 de 10h00 à 17h00 Accueil à partir de 9h30

**Volume horaire**: 6 heures

#### **LIEU DE FORMATION**

**Fédération Française de Natation** 104 rue Martre CS 70052 92583 CLICHY Cedex

Métro 13 Mairie de Clichy

## CONTACT & INSCRIPTIONS

Inscription via le lien suivant avant le **26/01/2022** 

https://forms.gle/jy2QSS9YKeZN7bPA8

Valentin MATHOU, INFAN 01.70.48.45.51 infan@ffnatation.fr

Institut National de Formation des Activités de la Natation Fédération Française de Natation 104 rue Martre, CS 70052, 92583 CLICHY Cedex

Déclaration d'activité : 11753454075 Numéro SIRET : 775 695 802 00063 Code APE :

93 12 Z

## **COÛT DE LA FORMATION**

	Participants
Frais pédagogiques	180 €
Frais d'inscriptions	20 €
Restauration	Déjeuner du 01/02/22 pris en charge par la FFN

La formation est éligible aux dispositifs de financement de la formation professionnelle par l'AFDAS pour les salariés d'une structure FFN

### Ce bulletin d'inscription

à renvoyer <u>avant le mercredi 26 janvier</u> à <u>infan@ffnatation.fr</u>
Par courrier en cas de demande de prise en charge à l'AFDAS
avec le règlement à l'ordre de l'INFAN-FFN

Merci de transmettre un chèque de 200€ à joindre au bulletin d'inscription
et qui ne sera pas encaissé si votre demande est acceptée.

## **IDENTITÉ DU STAGIAIRE**

Prénom/Nom:

Club:

Adresse mail:

Numéro de téléphone :

Educateur salarié: Educateur bénévole: Bénévole dirigeant:

Autre (précisez):

### FINANCEMENT DE LA FORMATION

La formation est financée par :

OPCO Employeur Fonds personnels

Autre (précisez):





### **INFAN FFN**

## DATES ET VOLUMES HORAIRES

**Mardi 1er février 2022** de 10h00 à 17h00 Accueil à partir de 9h30

**Volume horaire**: 6 heures

#### **LIEU DE FORMATION**

Fédération Française de Natation 104 rue Martre

CS 70052 92583 CLICHY Cedex

Métro 13 Mairie de Clichy

## CONTACT & INSCRIPTIONS

Inscription via le lien suivant avant le **26/01/2022** 

https://forms.gle/jy2QSS9YKeZN7bPA8

Valentin MATHOU, INFAN 01.70.48.45.51 infan@ffnatation.fr

Institut National de Formation des Activités de la Natation Fédération Française de Natation 104 rue Martre, CS 70052,

92583 CLICHY Cedex

Déclaration d'activité : 11753454075 Numéro SIRET :

775 695 802 00063 **Code APE** :

93 12 Z



Dénomination sociale : INFAN - FFN

Adresse: 104 rue Martre - CS 70052 - 92 583 CLICHY Cedex Déclaration préalable : 11.75.34540.75

Numéro SIRET: 775.695.802.000.63



#### Conditions Générales de Vente Institut National de Formation des Activités de la Natation

#### Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de l'INFAN. Elles ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de l'INFAN.

L'envoi du bulletin d'inscription emporte, pour le stagiaire, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

#### Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription correspondant. La structure ou le stagiaire s'engage à retourner, avant la date indiquée, par voie électronique, le dossier de candidature complet et par voie postale, deux chèques, dont l'un est relatif aux frais d'inscription et l'autre aux frais pédagogiques. Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte. Sauf mention contraire sur le bulletin, les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

Dès réception du dossier complet, et sous réserve de validation de l'inscription du stagiaire, une convention de formation professionnelle peut être établie à la demande du stagiaire ou de la structure, après validation du parcours individuel de formation. Ladite convention est adressée par l'INFAN au stagiaire ou à la structure et une copie dûment complétée et signée doit lui être retournée.

#### Convocation et attestation de stage

Une confirmation d'inscription est adressée par l'INFAN au stagiaire après arrêt des inscriptions. L'attestation de formation ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité de la formation effectuée. Elle est envoyée, à la structure ou au stagiaire à leur demande.

Les prix indiqués sont des coûts unitaires hors taxe.

Sauf mention contraire, les frais d'hébergement, de transports et de restauration restent à la charge du stagiaire. Les tarifs réduits (étudiant, demandeur d'emploi) ne peuvent être appliqués que sur présentation des justificatifs.

#### Facturation et conditions de règlement

Un devis est joint à la convention de formation et envoyé à la demande de la structure ou du stagiaire.

Le chèque correspondant aux frais d'inscription est encaissé dès le début de la formation.

Pour les formations financées à titre individuel ou par l'employeur :

- le chèque correspondant aux frais pédagogiques est encaissé à la fin de la formation. Une facture acquittée peut être envoyée à la demande de la

staglaire. Pour les formations prises en charge par un OPC2 : Le chèque correspondant aux frais pédagogiques est un chèque de caution de l'employeur. Ce chèque est obligatoirement joint au dossier d'inscription ; La copie de l'accord de prise en charge par l'OPC2 est transmise à l'INFAN dans les meilleurs délais ; La structure assure la bonne transmission des informations nécessaires à l'OPC2 et reste responsable du paiement, notamment en cas de défail-

lance de l'OPC2.

Dans le cas où l'OPC2 paie directement l'organisme de formation, le chèque de caution est détruit ou retourné à la structure, à réception du paiement par l'OPC2.

Dans le cas où l'employeur se fait directement rembourser par l'OPC2, le chèque de caution est encaissé, et l'INFAN s'engage à fournir à l'employeur les documents nécessaires au traitement du dossier par l'OPC2 (feuilles d'émargements, facture acquittée etc.).

L'INFAN se garde le droit d'encaisser le chèque de caution sans préavis si la formation n'a pas été payée dans l'année qui suit son organisation.

#### Annulation/Abandon

A l'initiative de l'INFAN :

L'INFAN se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant ou trop élevé. L'INFAN s'engage alors à rembourser la totalité les frais d'inscription et les frais pédagogiques de la formation versée, sauf report de l'inscription pour une date ultérieure après acceptation de la structure et du stagiaire.

A l'initiative du stagiaire ou de la structure :

Toute annulation ou abandon doit être signalé auprès de l'INFAN par écrit au moins 48 heures avant le début de la formation.

En cas d'annulation dans les 48 heures qui précèdent la formation, ou en cas de non-participation à la formation sans préavis, les frais d'inscription seront encaissés.

En cas d'annulation due à une incapacité, les sommes encaissées pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation d'un certificat médi-

cal ou autre justificatif.
En cas d'abandon dû à une incapacité, le stagiaire ou la structure sera facturé(e), après présentation d'un certificat médical ou autre justificatif, au prorata du nombre d'heures passées en formation.

#### Dispositions diverses

Les informations concernant le stagiaire et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de l'INFAN. Les documents mis à disposition du stagiaire sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de l'INFAN est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

Les stagiaires en formation sont soumis au règlement intérieur de l'INFAN, signé lors de la première formation et consultable sur le site internet.

#### Différends éventuels

En cas de contestation ou différends sur l'exécution des présentes clauses, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai raisonnable, les litiges seront portés dans le tribunal compétent (articles 42 et suivants du Code de procédure civile).